Le Numéro : 20 centimes

Edition du "RÉVEIL DU NORD"
186 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

DIMANCHE 6 JUIN 1926

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX :
ROUBAIX (Téléph. 9-61) 45, Rue de la Gare, 45
TOURCOING (Téléph. 9-55) 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Des forces occultes provoquent la baisse du franc

La livre à 159.00, hier, à Paris ; à 159.90, avant-hier, à New-York

Nous avons montré hier que la baisse du franc s'était accélérée au cours de la journée de vendredi, en Bourse de Paris ; samedi, la situation fut encore plus défavorable, surtout à l'ouverture du marché.

La livre, le dollar et le franc belge ont eu pour cours ce jour-là : A 10 h. : **159.00 ; 32.71 et 1.0125** ; A 11 h. : **158.00 ; 32.50 et 1.01** ; A midi : **158.60 ; 32.65 et 1.01** contre **156.50 ; 32.44 et 1.004** en clôture la veille.

A noter cependant qu'après bourse, vendredi, la livre avait atteint le cours de 158 et le dollar 32.60 et que vendredi également, la livre s'échangeait contre 159 fr. 90 à New-York.

Comment expliquer cette nouvelle régression ?

Comment expliquer le nouveau mouvement de baisse du franc ? Au point de vue politique, la situation est demeurée inchangée depuis la séance de mardi où M. Briand a maintenu une majorité contre les interpellateurs qui demandaient une discussion financière immédiate ; on a prétendu d'autre part que l'origine de ce mouvement brutal de hausse sur les changes appréciés devait être recherché dans les ventes massives de francs d'origine suisse et qui ont elles-mêmes provoqué quelques rachats de la part de maisons qui, dans l'espoir d'une reprise du franc, avaient vendu les livres à découvert.

Une chose est certaine : une grande quantité de francs a été mise en vente ces jours derniers et notre unité monétaire s'est de plus en plus dépréciée.

La situation doit s'améliorer, dit M. Raoul Péret

Samedi, au cours du Conseil des Ministres, M. Raoul Péret, ministre des Finances, a rendu compte, longuement, de son audition par la Commission des Finances. Il l'a d'autre part, entretenu des mouvements qui se produisent depuis deux jours sur le marché des changes.

A l'issue de la délibération des ministres, M. Raoul Péret, interrogé sur la nouvelle hausse des changes, a déclaré :

« Ces mouvements sont complètement injustifiés. Il y a certainement des forces occultes qui agissent, mais ces manœuvres spéculatives seront finalement déjouées, car notre situation ne peut manquer de s'améliorer. Tous les jours le gouvernement reçoit de nouveaux témoignages de confiance ».

NOTRE SOUSCRIPTION POUR LA Contribution Volontaire

Nous informons nos lecteurs que nous avons procédé à la remise officielle à la Trésorerie générale, du montant de notre souscription pour la Contribution Volontaire qui s'élève à 151.994 francs 24. Nos souscripteurs recevront incessamment par nos soins le diplôme que le Gouvernement nous a chargés de leur remettre, diplôme signé par le Ministre des Finances attestant le montant du versement qu'ils ont effectué.

SEIZE MILLIONS POUR UN POULAIN

Une offre qui est unique dans les annales du turf a été faite vendredi, par l'Agha-Khan à sir John Rutherford, propriétaire de Solario, le gagnant de la course pour la coupe du couronnement courue à Epsom ; 100.000 livres, telle est la somme fabuleuse que le prince Hindou était disposé à donner pour acquérir le poulain.

Le Circuit du Nord de marche se dispute

CHEVALIER, d'Arras

passant le premier hier après-midi au contrôle de Lille et se faisant masser, en dégustant une cuisse de poulet.

Lire le compte-rendu de la première journée de l'épreuve en « Journée Sportive », en quatrième page.

"M. Charles le Bossu" et ses complices devant leurs juges

Ils vont comparaître lundi devant le Tribunal Correctionnel de Lille

On va s'amuser lundi, au tribunal correctionnel de Lille !...

C'est lundi, en effet, que comparaîtront devant leurs juges Charles Potvliège, dit « Charles le Bossu » et ses complices, ses secrétaires, Joseph Roujas et le jeune Brackman, Antoine Roujas et la femme Ruscassie, herboriste à Paris, chez qui on retrouva une partie des valeurs détournées, ainsi qu'un nommé Bourdon, de Péruwelz, le dénonciateur du Bossu.

Faux trappiste, escroc, sorcier et banquier, « M. Charles le Bossu » réussit, on le sait, à escroquer près de 400.000 fr. à Mme Desmazières, de Phalempin, de qui il avait gagné la confiance.

M. Charles se livrait aux sciences occultes, pratiquait le spiritisme, s'occupait de cartomancie. Personne mieux que lui ne savait lire la pensée, deviner l'avenir, conjurer les mauvais sorts.

A Lille, pendant la guerre, il s'était acquis une solide réputation de « voyant extralucide ». Par milliers, des femmes inquiètes allaient le consulter sur le sort de leurs fiancés, de leurs enfants, de leurs époux.

Un jour, Mme Desmazières alla le trouver. Elle était sans nouvelles de ses deux neveux qui étaient à la guerre. « M. Charles » la rassura, et ses prédictions se trouvèrent confirmées. Les deux neveux revinrent. MMme Desmazières avait récompensé largement le « voyant ».

« Monsieur CHARLES » le bossu escroc

Celui-ci n'oublia pas la générosité de sa cliente. La guerre terminée, il alla lui rendre visite à Phalempin, se présenta comme trappiste, offrit ses services et sollicita des secours pour ses « œuvres ». La crédule cliente paya... M. Charles revint... Les visites se firent de plus en plus fréquentes. A chaque voyage, le Bossu rapportait de fortes sommes d'argent : 3.000 fr., puis 10.000, puis 20.000 fr. !...

Les affaires marchaient à merveille. Le « filon » était une véritable mine d'or...

Le « Bossu » s'acheta une maison, s'entoura de secrétaires. Il s'attacha d'abord Joseph Roujas, puis le jeune Brackman. Mais tout a une fin, même les meilleures affaires. Un jour, le mari apprit l'escroquerie dont était victime sa femme. Mais, hélas ! il était un peu tard... Elle avait déjà versé près de 400.000 francs !...

Un piège fut dressé. Le « Bossu » y tomba et un jour, du mois de novembre 1925, il était arrêté et incarcéré à Lille. Peu après, ses complices le rejoignaient à l'Hôtel des Haricots et M. Richard, juge d'instruction, inculpait en outre Antoine Roujas et son amie, la femme Ruscassie, qui, à Paris, avaient mis en sûreté une partie de l'argent du Bossu.

C'est le film de cette funambulesque histoire qui passera lundi, dès 9 heures du matin, devant le tribunal correctionnel de Lille. L'affaire prendra une bonne partie de la journée. Le « Bossu » sera défendu par Me Jean Lévy, avocat au barreau de Lille.

EN DEUXIÈME PAGE. — Notre Conte du Dimanche : Un drame.

LA VIE QUI PASSE.

"Feue la lettre anonyme"

Vous avez lu dans le « Réveil du Nord » qu'à Amplier, près d'Arras, une jeune fille de 18 ans s'est jetée à l'eau parce qu'elle avait été mêlée à une affaire de lettres anonymes.

Angèle Laval, la triste héroïne de l'affaire de Tulle, qui fit d'ailleurs trois victimes, avait cherché une fin pareille. Il faut croire que les lettres anonymes portent en elles un maléfice qui inspire les mêmes projets, les mêmes vengeances et les mêmes sombres résolutions.

Il semble en tout cas que leurs auteurs, quand ils ne se punissent pas eux-mêmes, ne soient pas assez châtiés. La loi manque, à leur égard, de sévérité et de précision. Et quant à la police, devant l'incertitude des sanctions, elle se laisse souvent déconcerter par la difficulté des recherches.

Pourtant elle a, depuis quelque temps, à sa disposition, des moyens nouveaux. Les travaux du Docteur Locard lui en préparent dit-on, de si minutieux que l'écriture des lettres anonymes sera bientôt aussi accusatrice qu'une empreinte digitale.

Les malfaiteurs pourront répliquer, il est vrai, qu'il leur reste la machine à écrire. Mais la machine à écrire, non plus, ne les met à l'abri. Un graphologue, M. B, le Clerc de la Herverie, ne vient-il pas d'affirmer qu'on peut lire aussi clairement dans une lettre « tapée » que dans un manuscrit ?

D'après la forme et l'aspect plus ou moins net des caractères, il se fait fort d'établir la marque de la machine, l'époque approximative à laquelle elle a été mise en service, si elle est neuve ou d'occasion, si le propriétaire est riche ou pauvre et énergique ou veule, si l'usager est soigneux ou négligent, nerveux ou apathique, malade ou bien portant, équilibré ou incohérent, etc., etc... La couleur du ruban, bleue ou noire, lui indique si l'on est routinier ou au contraire, « à la page ». La largeur des marges, la grandeur des interlignes, la régularité plus ou moins accusée des lignes, la distance qui sépare le « Cher Monsieur » du corps de la lettre, et bien d'autres détails sont, en outre, autant de révélations qui, paraît-il, trompent rarement, sur le caractère et même certaines habitudes du scripteur ou de la scriptrice.

Pratiquement, la lettre anonyme aurait donc vécu. Et vous charmantes dactylos : songez que le graphologue vous regarde et, si vous avez quelque jour envie de tuer votre petit ami après l'avoir menacé épistolairement, prenez soin de taper la lettre qui vous dénoncerait, sur... la machine de votre meilleure camarade...

ANDRE LAGE.

La grande journée laïque DE CAMBRAI

Un solennel hommage sera rendu à l'Ecole publique, au cours de cette grandiose manifestation

Cambrai va vivre aujourd'hui des heures inoubliables. C'est par dizaines de milliers, en effet, que les démocrates de la région, les représentants des Amicales du département, de toutes les œuvres post-scolaires, et de tous les groupements d'Action laïque, se trouveront réunis dans la Cité de Martin et Martine, pour rendre à l'Ecole publique et à son dévoué personnel enseignant, le solennel hommage mérité par leur œuvre de paix et de progrès social.

Cette grandiose manifestation, s'imposait dans les circonstances présentes, au moment où une nouvelle offensive se déclanche contre l'école du peuple.

L'heure était venue, de montrer combien l'Enseignement laïque jouit toujours de la faveur des masses.

Aujourd'hui, à Cambrai, on verra déployer drapeaux déployés, aux accents des fanfares, nos Amicales du Nord, si vivantes, si prospères. Sur l'Esplanade du nouveau jardin, on verra évoluer les enfants des écoles, dans leurs exercices de grâce et de beauté.

Au meeting, on entendra des orateurs de marque, exposer les buts de l'Enseignement laïque, montrer ce qu'il est, clamer ce qu'il n'est pas.

De la démonstration grandiose d'aujourd'hui, venue à son heure, l'Ecole publique sortira grandie encore, fortifiée, plus glorieuse.

Gloire à l'Ecole laïque ! Honneur à son enseignement ! Vive la journée laïque de Cambrai !

LES ORATEURS QUI PARLERONT AU COURS DE LA MANIFESTATION

De gauche à droite : MM. DANIEL-VINCENT, Ministre du Commerce ; Paul BERSEZ, Sénateur du Nord ; Georges SELLIEZ, Président de l'Union des Amicales laïques du Nord et l'Amiral JAURÈS, Député de Paris

L'attitude clairvoyante et ferme de M. Herriot avant Locarno

Au cours du débat sur les accords de Locarno, des observations inexactes, dues à l'absence de documents précis, ont été présentées au Sénat, au sujet de l'attitude observée par le gouvernement français, après la remise du memorandum allemand proposant un pacte de garantie.

Dans ces conditons, MM. Aristide Briand et Edouard Herriot ont décidé de rendre public le texte même des instructions adressées à l'ambassadeur de France, à Londres, le 16 mars 1925.

Voici quelques extraits de la lettre envoyée à cette époque par M. Herriot à M. de Fleuriau, ambassadeur à Londres.

Une démarche importante, mais vague du Reich

Après avoir noté l'importance de la démarche de l'Allemagne, M. Herriot écrivait qu'**elle était encore trop vague pour que l'on puisse entrer dans une négociation avant d'avoir amené le gouvernement de Berlin à préciser sa pensée.**

« L'Allemagne considère-t-elle, poursuivait le Président du Conseil, que la conclusion du pacte qu'elle propose puisse être indépendante de son adhésion à la S. D. N., ou admet-elle que cette conclusion ne puisse être envisagée qu'après son entrée dans la Société ? **Car il est permis de craindre que l'Allemagne, si elle obtenait la signature d'un pacte particulier lui donnant des garanties au moins aussi efficaces que celles qui résulteraient pour elle des stipulations du covenant, ne montre nul empressement à adhérer à la S. D. N. ».**

La Belgique et la Hollande dans le pacte

La deuxième question qui se pose est celle de savoir quelles puissances seraient parties au pacte proposé.

Et M. Herriot remarquait **qu'il n'était pas question de la Belgique dans le Mémorandum Allemand.** « Il va de soi, ajoutait-il, que dans notre pensée, **aucun accord relatif aux frontières occidentales n'est pas possible sans la Belgique et aussi la Hollande.** S'il en était autrement, on devrait penser que la violation du Limbourg Hollandais de la part de l'Allemagne demeure une hypothèse possible.

Pas d'abandon de nos droits

« Il va également de soi que **la conclusion d'un accord ne devrait, à aucun degré, comporter un abandon quelconque d'un des droits que nous tenons du traité,** en ce qui concerne l'occupation ou la réoccupation de territoires allemands.

« Vous vous montrerez spécialement ferme sur ce point, précisément parce que l'objectif principal que pourrait poursuivre le gouvernement de Berlin serait d'obtenir une libération prochaine de l'ensemble des pays rhénans ».

Le danger de l'Ouest

En ce qui concerne les autres frontières de l'Ouest, l'Allemagne n'envisage que la conclusion de conventions d'arbitrage.

« Nous estimons que dans ce domaine rien ne soit fait sans une entente préalable avec les Etats spécialement intéressés.

« Enfin, vous aurez remarqué le silence du Memorandum Allemand, au sujet de la question autrichienne. **Je n'ai pas besoin de vous rappeler à quel point l'équilibre de l'Europe Centrale se trouverait atteint si l'Allemagne avait la possibilité de se rattacher le bloc des Allemands d'Autriche et par le territoire autrichien d'entrer en communication directe avec la Hongrie ».**

Et M. Herriot terminait sa lettre en disant que la France est décidée à ne rien négliger de ce qui peut assurer la paix, mais elle ne pourrait admettre qu'un accord parut avoir comme contre-partie un abandon de nos alliés des droits des neutres ou des intérêts généraux de l'Europe.

L'ANNIVERSAIRE DE CAMILLE PELLETAN

Les membres du Parti R.R. et R.S. et les amis de Camille Pelletan se réuniront le mardi 8 juin à 11 heures au Columbarium du Père Lachaise, pour commémorer l'anniversaire de la mort de ce grand républicain, ancien président du Parti.

M. Charles Lambert, député du Rhône prononcera un discours à la mémoire de Camille Pelletan.

L'art de traverser les rues encombrées

Les rues ne sont pas encombrées qu'à Paris. Berlin connaît aussi les embarras de Boulevards. Pour éviter les accidents, des cours y sont donnés aux enfants des écoles, sur « l'art de traverser la rue ». Les leçons sont données par un officier de police, aidé d'un agent de la circulation

Pour les amateurs d'émotions fortes

Des descentes en parachute organisées dans le Nord

Le Parachute Club de France, le seul groupement de Parachutistes en France et dans le Monde, vient de réaliser au cours de sa première année d'existence un très important programme de propagande pour la « bouée aérienne de sauvetage » qui est également un sport captivant susceptible de développer l'audace et le sang froid.

En une seule année ses membres ont effectué 225 descentes soit en France ou à l'Etranger.

Une très intéressante expérience, tendant à démontrer la rapidité et la sûreté d'ouverture de certains appareils, et qui eut un énorme succès fut exécutée le 5 décembre 1925 par un membre très actif du P. C. de F. le pilote parachutiste René Granveaud, qui s'est jeté du haut d'un pont de 27 mètres dans le parc des Buttes Chaumont à Paris.

Très prochainement le Parachute Club de France a l'intention de faire effectuer des descentes en parachute dans le Nord de la France.

Nos lecteurs ou lectrices qui désirent y participer doivent adresser le plus tôt possible leur demande au siège social, 14, boulevard de Belleville à Paris (XXe).

Le pilote aviateur parachutiste René Granveaud, effectuant une sensationnelle expérience en parachute du haut du pont du parc des Buttes Chaumont, à Paris.

La troisième audience du procès Bossard

Des témoins ont déposé en faveur de l'inculpé

Au début de cette troisième audience du procès Hans Bossard, le Président donne lecture d'une lettre de la comtesse de Martel (Mme Gyp). Cette dernière dit que Mme Bossard n'a pas menti lorsqu'elle disait, au procès Judet, que M. Judet était à Paris le 23 septembre 1914.

Un sculpteur de Lucerne, M. Amberg, parle ensuite des bons sentiments francophiles de Hans Bossard.

D'autres témoins, MM. Amélahn, greffier à la Cour d'appel de Lucerne ; Hunning, industriel de Genève ; Dubitly, inspecteur de police apportent, eux aussi, leur témoignage sur les sentiments francophiles de M. Hans Bossard.

Avec M. Reaux, journaliste à Paris, c'est la revue des grands procès de trahison. Ces procès ont été « organisés en série », dit-il notamment.

Après l'audition d'un blessé de guerre qui apporte à Hans Bossard l'hommage de sa sympathie, on entend Me André Berthon. Ce dernier dit notamment :

« Je fus l'avocat de Mme Bernain de Ravisi. J'ai donc connu toute cette affaire qui s'est terminée par un non-lieu. Mais je l'ai connu aussi comme homme politique. J'ai eu l'occasion, en effet, d'en parler en décembre 1921, avec M. Schultess, président de la Confédération Helvétique.

« M. Schultess m'avoua qu'il avait fait faire une enquête et qu'il avait la conviction que les dénonciations portées contre Hans Bossard étaient intéressées et que Mme Bossard était une folle (sic). M. Schultess fit même appeler le chef de la justice et lui demanda de confirmer cette conversation et de la confirmer par lettre. Cette lettre, vous la connaissez, elle est au dossier ».

L'avocat-général Lafon, s'adressant alors à Me Berthon lui demande s'il a connaissance d'un démenti officiel de M. Schultess, rejetant les propos qui l'ui sont attribués en ce qui concerne l'affaire Bossard, Paul Meunier et Bernain de Ravisi.

— Vous savez ce que c'est qu'un démenti diplomatique ? Je ne veux pas dire qu'en voici un, répond Me Berthon.

Me Lafon rappelle que l'on ne doit pas mettre en cause, dans cette audience, le Chef d'un Etat étranger.

Me Paul Boncour approuve le ministère public : « Mais si je le pouvais, ajoute-t-il, je crois que ma tâche en serait considérablement facilitée ». (Mouvements).

Enfin on donne lecture des dépositions des témoins qui n'ont pu venir à Paris. Ce sont notamment, les déclarations de Mme Hans Bossard ; elles sont relatives aux entrevues à la villa Zerlerder entre MM. Hans Bossard, Paul Meunier, Judet et l'ambassadeur d'Allemagne à Berne.

Ces déclarations, on le sait, Hans Bossard les a, au cours des débats à plusieurs reprises déclaré inventées de toutes pièces.

Puis l'audience est levée et la suite des débats renvoyée à lundi après-midi, pour réquisitoire, plaidoirie et peut-être verdict.

M. JUDET POURSUIT M. POINCARE

Le président du Sénat a annoncé jeudi soir, en fin de séance, qu'il était saisi d'une demande en autorisation de poursuites contre un sénateur.

La demande a naturellement été renvoyée au bureau compétent.

Le sénateur en question est M. Raymond Poincaré et celui qui demande à poursuivre est M. Ernest Judet, qui s'estime diffamé par un livre récent de l'ancien président de la République.

LE PARLEMENT BELGE A VOTÉ LES PROJETS FINANCIERS

On mande de Bruxelles que **le Sénat a voté hier à l'unanimité tous les projets financiers du gouvernement votés pendant la nuit de vendredi à samedi par la Chambre.**

Le drame du Chemin de "la Solitude", à Lille

La belle-mère criminelle est reconnue responsable

On se rappelle l'effroyable drame de famille qui se déroula dans une auto, chemin de la Solitude, à Lille, dans la soirée du 26 août 1925.

Une vieille rentière, la femme Marie Lefebvre-Lemaire avait froidement tué d'un coup de revolver, sa bru Mme Antoinette Mulle, dont le mari André Lefebvre était notaire à Fourmies.

M. Dufayet, juge d'instruction, chargé de cette affaire se préoccupa beaucoup au cours de l'instruction de l'état mental de la femme Lefebvre-Lemaire.

MM. les docteurs Rogues de Dufuisac, Logre et Raviart, furent commis pour examiner, au point de vue mental, la belle-mère criminelle.

Marie Lefebvre-Lemaire, qui est très déprimée par son séjour à la maison d'arrêt a été appelée hier dans le cabinet du juge d'instruction, pour prendre connaissance des rapports des médecins experts qui concluent à l'entière responsabilité de l'inculpée.

Il lui fut également donné lecture du rapport de l'autopsie de la victime qui a été pratiquée par M. le docteur Leclercq, médecin-légiste, qui attribue la mort à un coup de revolver tiré à bout-portant.

Très prochainement Marie Lefebvre-Lemaire, sera renvoyée devant la Chambre des mises en accusation.

Un garagiste de La Madeleine avait détourné un million

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ A PARIS

Depuis quelque temps le Parquet de Lille, recevait des plaintes en escroqueres et abus de confiance, contre un sieur Robert Scherperel, 32 ans, habitant La Madeleine-lez-Lille, rue Louis Faure, qui avait installé un garage d'autos rue Jeanne Maillotte.

M. Richard, juge d'instrustion, a qui fut confiée l'enquête, lança un mandat d'arrêt contre le garagiste, qui avait pris la fuite, après avoir déposé son bilan.

Scherperel qui s'était réfugié à Paris, a été arrêté dans cette ville, par la police judiciaire et ramené samedi à Lille.

L'inculpé est l'objet de plus de soixante plaintes et le montant des détournements atteignerait la somme de un million de francs.

Après avoir subi l'interrogatoire d'identité, le garagiste indélicat a été écroué à la maison d'arrêt. Il est inculpé d'escroquerie, faux et usage de faux.

Les fraudeurs de stupéfiants

ARRESTATION A DUNKERQUE DU CHEF DE LA BANDE

Il y a quelques jours nous avons relaté l'arrestation à la frontière de Baisieux de deux fraudeurs en auto ; les nommés Achille Darrez et Louis Dervaux, soupçonnés d'être affiliés à une bande organisée et faisant le trafic de la saccharine et des stupéfiants.

Le chef de cette bande a été arrêté à Dunkerque. Il s'agit d'un sieur Cordonnier qui a été conduit hier à la maison d'arrêt de Lille.

Un mécanicien tué dans un accident d'auto à Poix

Hier dans la matinée, à Poix, où doit avoir lieu aujourd'hui une course de côtes organisée par la C.T.A. le pilote Charles Ortmans, 39 ans, procédait à des essais de vitesse sur le parcours de la course et venait d'escalader la côte lorsque le pneu arrière gauche éclata. Le pilote put redresser sa voiture mais le pneu avant du même côté éclata également. La voiture fut alors jetée sur un arbre. Le mécanicien Georges Dejoseu, 31 ans, fut tué sur le coup. Le pilote fut dégagé avec plusieurs fractures des côtes et de nombreuses blessures mais ses jours ne paraissent pas en danger.

Après les incidents communistes du 16 mai, à Lille

UN MANIFESTANT CONDAMNÉ A 2 MOIS DE PRISON AVEC SURSIS PAR LA COUR DE DOUAI

Le 16 mai dernier, on manifestait à Lille ; une bagarre s'ensuivit près de la Gare, au cours de laquelle Henri Rivière, 19 ans, forgeron, fit le coup de poing avec les policiers.

Le tribunal correctionnel lui octroya dix jours de prison sans sursis, et 25 francs d'amende.

Devant la Cour d'appel de Douai, M. l'avocat général Cruveillé requiert une sanction plus sévère ; le défenseur, Me Moithy sollicite, au contraire, l'indulgence des magistrats.

La Cour, après cinq minutes de délibération condamne Rivière à 2 mois de prison, mais avec le bénéfice du sursis et elle confirme les 25 francs d'amende.

Un chef de service de banque parti avec deux millions

Chef de service à la banque Chaskin, 8, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, Jean Schaerts, vient de disparaître. L'examen de ses comptes lit découvrir qu'il avait détourné une somme supérieure à deux millions.

Il avait, jadis, joué à la Bourse, gagnant parfois des sommes considérables qui lui permettaient de mener grand train. Quand il entra à la banque Chaskin, il voulut, étant réduit à ses appointements, ne pas changer son genre de vie. Chef de service à la Bourse, il avait la haute main sur le contrôle des opérations chez les agents de change. Cette particularité lui permettait de donner, au nom de la banque Chaskin, des ordres portant sur des chiffres supérieurs à ceux qu'il déclarait, de telle sorte qu'il empochait la différence.

Quand les agents de change envoyaient confirmation de ces ordres, Schaerts les faisait disparaître.

Comme ces jours derniers il ne s'était pas présenté à son bureau, on s'informa auprès de sa femme, qui dut avouer qu'il avait disparu. On comprit alors, on chercha, et on trouva. Mais le voleur doit être loin.

La prise de la capitale du Djebel Druse-Sud par les Français

M. Paul Painlevé, ministre de la Guerre, a fait part au Conseil des ministres de la prise de la citadelle de Salkhad, capitale du Djebel druse du Sud et centre de résistance principal de Soltan Attrache.

M. Painlevé, ministre de la Guerre, a confirmé l'importance du succès remporté en Syrie. Il reste encore quelques foyers de rébellion, a-t-il ajouté, mais ils seront vite réduits.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Médiocre ; nuageux ; quelques averses ; vent variable, puis Nord-Ouest 2 à 4 mètres ; température minimum 10.